



INTERPOL



I-Familia

Identification au niveau mondial de personnes disparues
par la recherche ADN en parentalité

octobre 2025

Première du genre, I-Familia est une base de données mondiale qui permet d'identifier des personnes disparues par la comparaison au niveau international de données génétiques familiales.

Fruit de travaux de recherche scientifique de pointe, cette base de données vise à l'identification de personnes disparues ou de restes humains non identifiés au moyen de profils ADN de membres de la famille, lorsque la comparaison directe est impossible.

Il s'agit d'un processus complexe – d'autant plus lorsqu'il s'effectue entre différents pays –, raison pour laquelle INTERPOL peut jouer un rôle unique à cet égard en s'appuyant sur son réseau mondial.

I-Familia aide les proches de personnes disparues à retrouver ces êtres qui leur sont chers ou à commencer le travail de deuil, et permet ainsi aux familles de se reconstruire.



LA DISPARITION DE PERSONNES ET SES CONSÉQUENCES SUR LES FAMILLES

Le nombre de personnes disparues et de victimes non identifiées au niveau mondial suscite de plus en plus de préoccupations dans tous les pays, en raison de l'accroissement des déplacements internationaux, de l'ampleur de la criminalité organisée et de la traite d'êtres humains, de l'augmentation des migrations mondiales, des conflits et des catastrophes naturelles.

Lorsqu'une personne disparaît, sa famille souffre en permanence de ne pas savoir où elle se trouve et espère souvent de ses nouvelles pendant des années. La législation du pays ne prévoit pas toujours la délivrance d'un certificat de décès, ce qui peut avoir des conséquences administratives et économiques.

Si la personne disparue est décédée à la suite d'un acte criminel, les familles sont en plus privées de la possibilité de demander justice.

I-Familia ouvre de nombreuses nouvelles perspectives pour ce qui est d'identifier des personnes disparues et d'apporter des réponses aux familles.

LE RÔLE MONDIAL D'INTERPOL

Tous les pays font face à des enquêtes non résolues sur des personnes disparues ou à l'impossibilité d'identifier des restes humains du fait de l'utilisation de leurs seuls systèmes nationaux.

Le service I-Familia d'INTERPOL offre le mécanisme international requis pour pouvoir comparer au niveau international des données génétiques de personnes disparues.



DEUX TYPES D'IDENTIFICATION PAR L'ADN

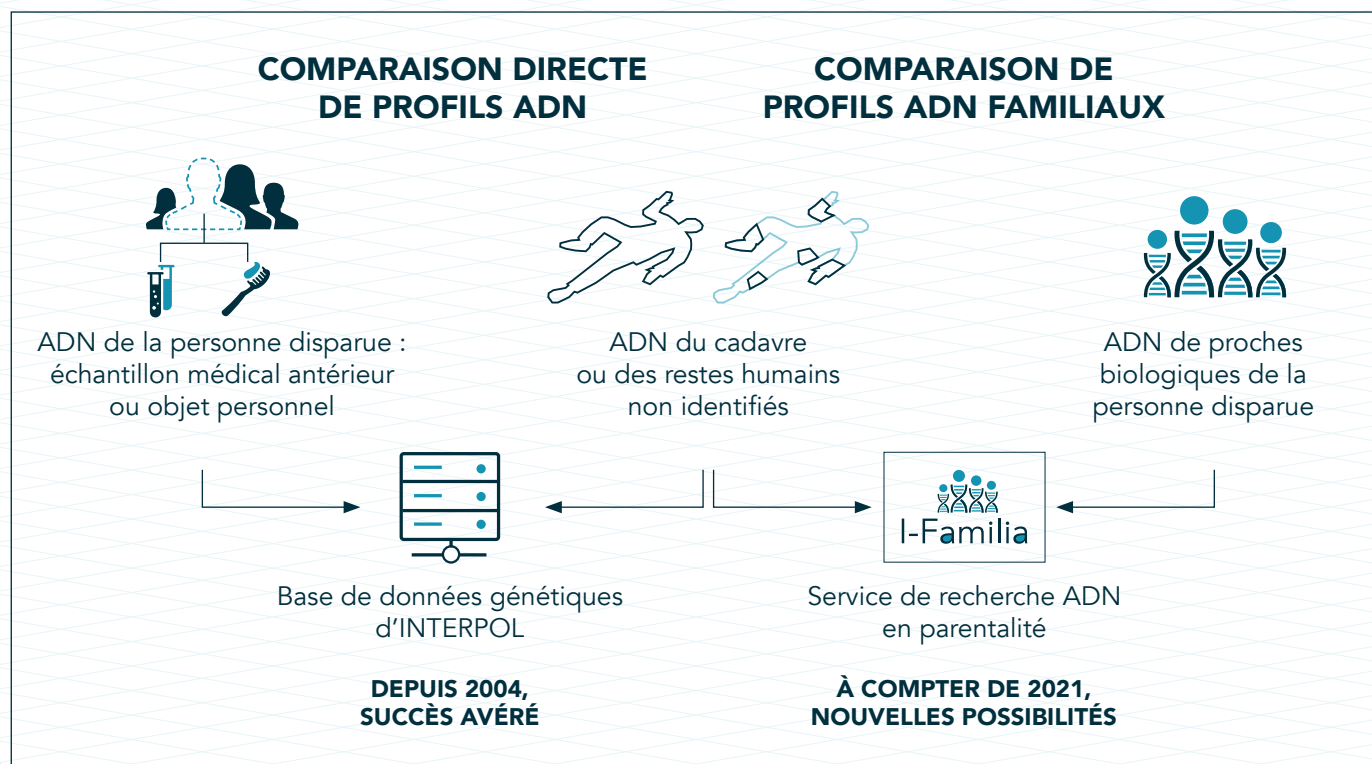
En l'absence d'éléments tels que des empreintes digitales ou des dossiers dentaires, l'ADN se révèle parfois le seul moyen possible d'identifier des personnes disparues. Ce travail peut se faire par comparaison directe de profils ADN ou par comparaison de profils ADN familiaux.

L'identification génétique par la comparaison directe de profils ADN

Un profil établi à partir d'un échantillon d'ADN provenant directement de la personne disparue, par exemple prélevé lors d'un examen médical antérieur ou sur un objet personnel comme une brosse à dents, peut être comparé au profil ADN d'un cadavre ou de restes humains non identifiés, dans le but d'une recherche de concordance. Ce type d'identification se fait au moyen de la base de données génétiques d'INTERPOL depuis 2004.

L'identification génétique par la comparaison d'ADN familiaux

Les proches biologiques ont en commun un certain pourcentage d'ADN qui dépend de leur degré de parenté. S'il n'est pas possible d'obtenir un échantillon d'ADN de la personne disparue afin de rechercher une concordance directe, on peut également effectuer une comparaison avec l'ADN de membres de la famille proche (parents, enfants, frères et sœurs). C'est là que I-Familia va faire toute la différence.



FONCTIONNEMENT DE I-FAMILIA

I-Familia tire parti de la longue expérience réussie d'INTERPOL en matière de comparaison directe de profils ADN, et offre un service innovant capable d'effectuer des calculs complexes, à partir de l'ADN de personnes apparentées, sur des profils enregistrés dans le système. Ces profils sont transmis par les pays membres afin de permettre l'établissement de liens entre des personnes disparues et des affaires portant sur des restes humains.

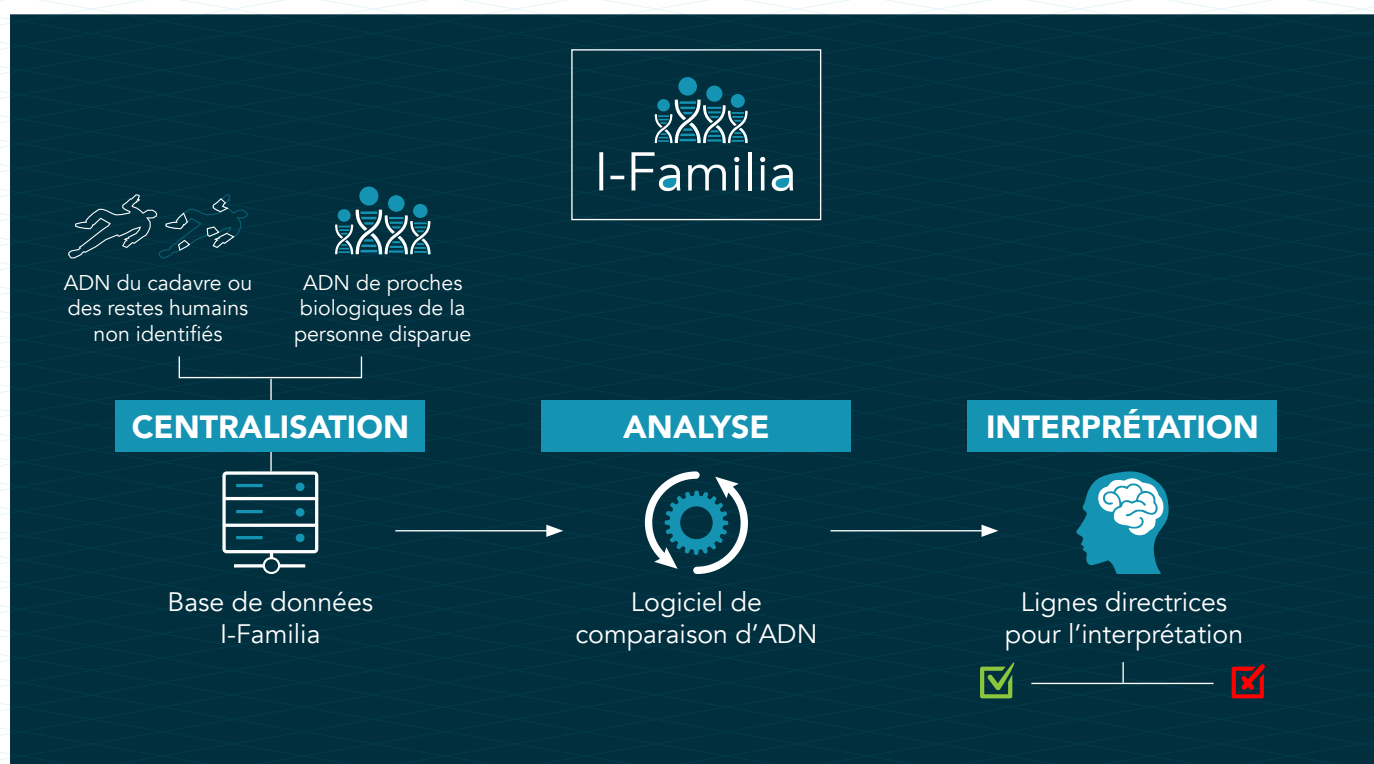
I-Familia se compose de trois éléments :

- **une base de données mondiale spécialisée** dans laquelle sont stockés les profils ADN fournis par des membres des familles, et où ils sont maintenus séparés de toute donnée criminelle ;
- **le logiciel de comparaison de profils ADN**, appelé Bonaparte, développé par SMART Research ;
- **des lignes directrices pour l'interprétation** élaborées par INTERPOL, à suivre pour identifier et signaler efficacement les concordances potentielles.

La technologie Bonaparte a recours à des algorithmes statistiques perfectionnés pour calculer la probabilité d'une concordance par rapport à un tableau d'interprétation. Ce logiciel puissant peut effectuer en peu de temps des millions de calculs. Les résultats sont ensuite analysés par les spécialistes de l'ADN des services de police scientifique du Secrétariat général d'INTERPOL.

En cas de concordance, des notifications sont envoyées au pays qui a transmis le profil ADN provenant du cadavre non identifié et à celui qui a transmis les profils ADN familiaux. Des vérifications supplémentaires (avec les dossiers dentaires et les objets personnels) peuvent être effectuées pour confirmer la concordance potentielle.

I-Familia est le résultat de travaux de recherche scientifique, d'un développement logiciel de pointe et de tests de validation très poussés.



PROTECTION DES DONNÉES

Le traitement des données génétiques par INTERPOL s'effectue via des canaux de communication sécurisés et conformément aux règles en matière de protection des données, très strictes, de l'Organisation ainsi qu'à la Politique d'INTERPOL relative à l'utilisation des profils ADN de membres de la famille de personnes disparues en vue de recherches en parentalité.

Les membres de la famille doivent donner leur consentement pour que leurs données puissent être utilisées à des fins de recherches internationales. Le profil ADN ne contient pas de données nominatives. Il est communiqué sous forme de code alphanumérique. Conformément au Statut d'INTERPOL et au principe de neutralité appliqué par l'Organisation, I-Familia ne recueille ni n'utilise de données à caractère racial. Les pays membres demeurent propriétaires des profils génétiques qu'ils transmettent.

I-Familia est une base de données exclusivement dédiée aux personnes disparues et n'est pas connectée aux bases de données criminelles d'INTERPOL.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

L'accès à I-Familia est réservé aux personnels autorisés de l'Unité ADN du Secrétariat général d'INTERPOL, mais nous encourageons les familles, les organisations humanitaires et les polices du monde entier à l'alimenter.

- **Familles de personnes disparues et associations œuvrant à la recherche de ces personnes** : si vous souhaitez transmettre des échantillons d'ADN familiaux en vue de comparaisons via I-Familia, prenez contact avec votre police nationale, qui assurera la liaison avec le Bureau central national INTERPOL de votre pays.
- **Services de police** : merci de prendre contact avec le Bureau central national INTERPOL de votre pays.
- **Bureaux centraux nationaux INTERPOL** : transmettez votre demande ou vos données à l'Unité ADN d'INTERPOL via I-24/7.

ÉVALUATION SCIENTIFIQUE

Dans un souci de validation scientifique et de transparence, un article présentant le raisonnement scientifique qui sous-tend le fonctionnement de I-Familia a été publié dans la revue scientifique *Forensic Science International – Genetics*, soumise à un comité de lecture.

Cette revue peut être consultée à l'adresse <https://doi.org/10.1016/j.fsigen.2021.102634>.

PARTENAIRES

I-Familia utilise la technologie de Bonaparte, un outil informatique de criminalistique utilisé pour comparer des profils ADN, développé par SMART Research. SMART Research fournit le logiciel à INTERPOL et en assure la maintenance et le support.

VOIR AUSSI

Bonaparte



ADN



Bases de
données



Protection
des données



Documents
juridiques



Commission
de contrôle
des fichiers
d'INTERPOL





I-Familia



INTERPOL

À PROPOS D'INTERPOL

Le rôle d'INTERPOL est de permettre aux polices de ses 196 pays membres de travailler ensemble pour lutter contre la criminalité transnationale et rendre le monde plus sûr. L'Organisation gère des bases de données mondiales contenant des informations de police relatives aux malfaiteurs et aux infractions ; elle apporte également un appui opérationnel et un soutien en matière de police scientifique, fournit des services d'analyse et organise des formations. Ces capacités policières sont mises à disposition dans le monde entier et viennent à l'appui de trois programmes mondiaux : l'Antiterrorisme, la Cybercriminalité, et la Criminalité organisée et les nouvelles formes de criminalité.



www.interpol.int



[INTERPOL_HQ](#)



[INTERPOL_HQ@](#)



[INTERPOL HQ](#)



[INTERPOL](#)